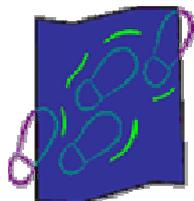


SECDEF



BULLETIN N° 36 du 27 juin 2022

**ÔRAGES ! Ô DÉSESPOIR !
Ô FINANCEMENT INTROUVABLE !**

Au SECDEF que nous reste-t-il ?

Nous saborder devant tant d'incurie ou attaquer en justice ?

Le SECDEF ATTAQUE !

Soutenez-nous ! Soutenez-vous !

D'abord, le SECDEF pense à vous qui depuis début juin 2022 vivez dans l'angoisse de nouvelles submersions à Fresnes, Antony, L'Hay les Roses.

Ne croyez pas que des travaux aient été réalisés, seuls les caprices du Ciel nous auront épargnés. Nous compatissons devant le malheur des autres qui dans d'autres régions de France ont été bombardés par des grêlons tennistiques, et submergés par des déferlantes boueuses !

Mais nous restons les victimes désignées si une cellule orageuse s'attardait sur nos villes et surtout sur le plateau de Rungis, pour bloquer le collecteur Fresnes Choisy.

La situation est parfaitement connue. Des études nombreuses ont été conduites surtout depuis 2001 pour atteindre un consensus technique consacré depuis 2016, dont la mise en œuvre achoppe toujours par manque de financement.

Toutes les Commissions Locales de l'Eau (CLE) depuis 2019 consacrent du temps et de l'Energie pour tenter de trouver une issue. En demandant au Préfet de Bassin (par délégation la Sous-préfecture de l'Hay les Roses) de réunir les financeurs dans des conférences de financement. Las, rien n'y fait !

C'est ainsi que le SECDEF fort de la résolution votée en AG le 10 novembre 2021, a sollicité un cabinet d'avocats de renom pour assigner en « référé mesure utile » près le Tribunal Administratif de Melun les Acteurs de l'Eau.

Il n'est pas question dans cette action de vouloir orienter les décisions techniques, pour ne pas repartir sur un débat de fond qui durerait plus de 10 ans

ILS ONT DEFINI DES SOLUTIONS TECHNIQUES, QU'ILS LES METTENT EN ŒUVRE !



ASSOCIATION SAUVEGARDE ET CHEMINEMENT DES EAUX À FRESNES

Nous avons sollicité tous les candidats aux diverses élections, tous ont répondu favorablement. Nous comptons sur eux, dans un front non partisan, pour obtenir les financements nécessaires !

Ce Bulletin est volontairement court, mais sur le site SECDEF.FR une communication plus développée sera faite prochainement. Visitez le site après le 7 juillet !

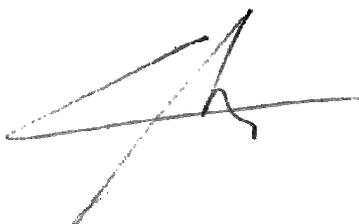
Notre AG se tiendra en octobre, il n'était pas opportun de la faire au moment d'introduire des actions en Justice.

Pour cela adhérez au SECDEF, SOUTENEZ VOUS !

Vous pouvez aussi adhérer sur papier libre ! En n'oubliant pas vos coordonnées et votre cotisation.

BON ETE, PRENEZ SOIN DE VOUS et PRENEZ LES PRECAUTIONS HABITUELLES ! Connaissiez bien autour de vous les personnes fragiles ou particulièrement exposées, les SECOURS sont en priorité réservés aux personnes !

Le Président, Claude BEVAN



BULLETIN D'ADHESION A SECDEF

NOM et Prénom : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Tél. (facultatif) : _____

J'adhère à l'association **SECDEF** pour l'année **2022**

Je règle la cotisation de **10** euros par chèque bancaire à l'ordre de « **SECDEF** »

Coupon à retourner avec votre règlement à :

SECDEF - chez Claude BEVAN - 45, avenue de la Liberté - 94260 FRESNES